



CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Rapport de la Commission de gestion 2015 pour l'exercice 2014





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Table des matières

Organisation de la commission de gestion 2015	page 3
Rapport du Président de la commission	pages 4 et 5
Rapport de la sous-commission TFV	pages 6 à 10
Rapport de la sous-commission ESPC	pages 11 à 13
Rapport de la sous-commission ATB	pages 14 à 20
Rapport de la sous-commission SI	pages 21 à 24
Rapport de la sous-commission AGF	pages 25 à 29
Visite des forêts	pages 30 à 35
Visite du territoire communal	pages 36 à 45
Conclusions	page 46





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Organisation de la commission de gestion 2015 pour l'exercice 2014 :

Président : SUTTER Patrick

Membres : ASPER Gaston
BIRCHER Jakob
DELAUNAY Yorick
DIRAC Annick
GRETILLAT Françoise
LANZREIN Christian
LAVANCHY Fabien
ROD Fabrice
SANDOZ Philippe
SULZER Rémy

Les 5 dicastères municipaux sont représentés dans 5 sous-commissions :

TFV Travaux, forêts, vignes, voirie

Dicastère : SAVOY Aude, municipale
Président rapporteur : ASPER Gaston

Membre : ROD Fabrice

ESPC Ecoles, service social, paroisse et culture

Dicastère : GLAUSER Claire, municipale
Président rapporteur : LANZREIN Christian

Membre : SULZER Rémy

**ATB Aménagement du territoire et bâtiments,
service du feu, protection civile**

Dicastère : SCHLAEPPI Pierre-Alexandre, municipal
Président rapporteur : SANDOZ Philippe

Membre : GRETILLAT Françoise

SI Service industriels, police, informatique

Dicastère : MONOD Charles, municipal
Président rapporteur : DELAUNAY Yorick

Membre : DIRAC Annick

AGF Administration générale et finances

Dicastère : CONNE Jaques-André, syndic
Président rapporteur : BIRCHER Jakob

Membre : LAVANCHY Fabien





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Rapport du Président de la Commission de gestion

Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'examen de la gestion de la Municipalité 2014 a requis 19 séances de travail dans la salle des commissions au Château de Lutry. La Commission a procédé à la traditionnelle visite des forêts communales le 8 mai 2015 ainsi que la visite de la commune le samedi 30 mai 2015.

En tant que Président, j'ai été invité à l'assemblée générale de la société d'exploitation du Rivage SA le 1^{er} mai 2015 ainsi qu'au repas qui a suivi, de même qu'à la séance plénière de la commission des finances sur les comptes communaux 2014, ainsi qu'au repas qui a suivi.

Comme chaque année, la Commission de gestion a examiné la gestion communale de la Municipalité par le biais des moyens suivants :

- lecture des procès-verbaux et rapport annuel de la Municipalité
- entretiens avec Mesdames et Messieurs les Municipaux et Chefs de service
- visite sur sites
- émission des vœux à la Municipalité

La Commission, dans le cadre de ses contrôles et de ses activités, a pu se rendre compte que l'opérationnel dans la gestion quotidienne de la Commune de Lutry est importante et complexe, ce d'autant que les projets sont nombreux et de grande importance.

L'ensemble des chefs de service, de même que le Syndic, ainsi que Mesdames et Messieurs les Municipaux sont vivement remerciés pour leur investissement personnel, leur disponibilité à répondre à nos questions et leurs compétences professionnelles. Il en va de même pour tous les collaborateurs de la commune.

Nous pouvons dire de manière globale que la gestion de la Commune est très satisfaisante et que la machine communale fonctionne bien.

La Commission de gestion remercie l'ensemble de ces personnes qui assurent le bon fonctionnement de la commune tout au long de l'année.

Les séances de la Commission de gestion se sont déroulées dans une harmonie parfaite entre ses 11 membres qui sont vivement et chaleureusement remerciés par ces quelques mots pour leur investissement en temps, celui-ci étant important, au vu du nombre de séances. Chacun des délais a pu être respecté.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Gaston ASPER est remercié particulièrement pour le rapport sur la visite des forêts de la Commune, Philippe SANDOZ pour celui sur la visite de la commune ainsi que pour son important travail dans la gestion du regroupement des questions des commissaires, de même que pour son travail de mise en forme du présent rapport. Yorick DELAUNAY est quant à lui remercié pour les photos qui agrémentent le rapport.

Je remercie toutes les familles des membres de la Commission qui ont accepté que ceux-ci prennent beaucoup de temps pour la Commission de gestion.

Pour finir, un tout grand merci à Eric CEPPI qui, tout au long de notre travail, a mis en place la salle et préparé les parties plus récréatives qui ont suivi nos réunions.

Lutry, le 1^{er} juin 2015

Le Président

Patrick SUTTER





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA GESTION 2013 DU DICASTÈRE "TRAVAUX – FORÊTS - VIGNES"

La sous-commission, composée de Messieurs Gaston ASPER et Fabrice ROD, s'est réunie à la Salle des commissions le lundi 20 avril 2015 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Patrick SUTTER, président de la commission, Mesdames Annick DIRAC et Françoise GRETILLAT, Messieurs Jakob BIRCHER, Christian LANZREIN, Fabien LAVANCHY et Philippe SANDOZ. Messieurs Yorick DELAUNAY et Rémy SULZER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Madame Aude SAVOY, municipale, et de Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service. Ils ont été vivement remerciés, et le sont une nouvelle fois ici, par les commissaires à qui ils ont pu apporter tous les renseignements souhaités.

A nos questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2014, les précisions suivantes nous ont été apportées :

Routes

Projet d'assainissement du pont CFF

Les travaux de rehaussement du tunnel⁽¹⁾ situé à l'Est de la gare de Lutry, pour le passage des trains à deux étages, ont été différés de 3 ans par les CFF. Ils ne commenceront donc qu'en 2018 (durée environ 2 ans).

Toutefois, les CFF poseront déjà poser la passerelle provisoire pour piétons prévue dans leur chantier.

A propos de ce dernier, la Commune a rendu les CFF attentifs quant à sa gestion, surtout hors des heures de travail, et à son incidence sur les transports scolaires, dont ils devraient prendre en charge les suppléments financiers dus aux déviations.

⁽¹⁾ *Les travaux seront réalisés par l'exécution d'une tranchée ouverte sur toute la longueur de la galerie existante, avec la construction de la nouvelle galerie, puis une fois celle-ci terminée, la démolition de l'ancien tunnel sera effectuée.*

La Municipalité profitera de ces travaux pour y intégrer le projet de la route de Savuit, soit une chaussée d'une largeur de 4,80 m, ainsi qu'un trottoir d'une largeur de 1,50 m.

Le réaménagement des routes et des murs de vignes situés dans le secteur, ainsi que la replantation de la vigne se fera dès que les travaux de la nouvelle galerie seront terminés.

Bretelle autoroutière
Sortie Lutry-Belmont

L'OFROU (office fédéral des routes) a vérifié l'étude de faisabilité, faite par le Canton, d'une éventuelle suppression de la bretelle de l'autoroute avec le réaménagement des entrées et sorties pour Lutry et Belmont ... d'ici à quelques dizaines d'années !

Néanmoins, dans le cadre du chantier 6, la réduction à une demi-bretelle pourrait déjà être envisagée.

Comme l'OFROU, dans l'intervalle, lui a envoyé le planning des prochains travaux d'assainissement du secteur Vennes-Chexbres, y compris la bretelle actuelle, la Commune a demandé au Canton, qui est le contact officiel de l'OFROU, de veiller à ce que ces 2 derniers projets concernant la bretelle soient rationnellement coordonnés.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Liaison souterraine vers la
Route de Lavaux

La pré-étude de faisabilité de cette éventuelle liaison, passant sous les voies CFF, entre la Route de la Conversion et la Route de Lavaux, destinée à désengorger le carrefour du Voisinand, a été intégrée pour mémoire dans les dossiers du SDEL : dans l'avant-projet d'ouvrage du PP7 (chantier 1) et dans l'étude stratégique du chantier 6 (Corsy / La Conversion).

Revêtement des chaussées

Comme indiqué en pages 95-96 du rapport de gestion de la Municipalité, la majorité des grands axes routiers de la Commune vont recevoir un nouveau revêtement bitumineux, soit de type MR8 (peu phono-absorbant mais résistant) pour les voies à forte déclivité, soit de type MR4 (phono-absorbant mais moins résistant) pour les voies à déclivité nulle ou faible. Notons que ces dernières, impactées partiellement ou entièrement par les futurs travaux du projet du BHNS, ne seront assainies que lors de la finition de ceux-ci.

La mise à jour – par rapport aux études précédentes et à l'état réel des chaussées – du plan quinquennal 2016-2020 de l'entretien de l'ensemble du réseau routier communal a été confiée à l'extérieur (poste "études diverses" au budget 2015).

Bornes escamotables

L'équipement présenté au haut de la page 97 du rapport de gestion de la Municipalité est commandé par horloge, ce qui le rend plus pratique.

Un équipement semblable a remplacé les barrières en quinconce à l'entrée de la plage, au quai Vaudaire et au bas du chemin des Bains. En cas de besoin, les manipulations nécessaires pour que le véhicule autorisé puisse aller au-delà de cette limite en sont ainsi fortement simplifiées. Ces éléments verticaux sont dorénavant aisément franchissables par les poussettes et ... pourraient l'être par les deux roues, mais les indications et contrôles renforcés sur les lieux sont suffisants pour qu'aucune remarque négative n'ait été enregistrée à ce jour.

Sécurité dans le bourg de Savuit

Suite aux nombreux travaux réalisés ces dernières années dans le cadre de la réfection de la chaussée dans le bourg de Savuit, les habitants du bourg ont fait circuler une pétition dans le cadre de la sécurité des bordiers et une autre pour la sécurité des écoliers - voir donc aussi le rapport de la sous-commission ayant examiné la section "Ecoles"-. Vu l'étroitesse des voies de circulation situées au droit des habitations, dans la partie nord du bourg, soit entre la grande-salle et le collège et aux abords de celui-ci, seul un trottoir franchissable aurait pu être de plus grande largeur, ce qui n'aurait apporté aucune sécurité supplémentaire, surtout aux enfants, bien au contraire.

Parkings

Parking des Jardins du Château

A ce jour, la Municipalité a examiné et présenté à la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) les diverses mesures d'accompagnement à la réalisation du projet, préconisées par le bureau Transitec, entre autres : "action pendulaires" (cf. CM 585), réseau mobilité douce et parkings aménagés pour les deux roues près du lac, promotion des transports publics. Ces mesures seront peaufinées et, pour la plupart, appliquées vers la fin du chantier, voire après la mise en service de ce parking.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Parking de la Possession

Le prochain préavis municipal, faisant suite au n° 1200/2014, traitera de la rénovation elle-même de ce parking et devrait compléter les informations déjà transmises jusqu'ici quant aux travaux prévus.

Un trottoir large de 2 mètres au sud du parking va être réalisé au cours de ceux-là, la largeur de la route à cet endroit le permettant.

Travaux – Bâtiments

Aménagement de la gare de Lutry

La Municipalité a répondu aux courriers concernant les diverses demandes pour des améliorations dans le cadre de la gare de Lutry et les a transmises, puisqu'elles restent de la compétence des CFF ... l'enlèvement des anciens rails, encore présents, y compris.

Locaux de la voirie

La Municipalité examine un éventuel déménagement de la voirie. A ce jour aucune décision n'a été prise.

Entretien des talus et bords de route

A la demande de Pro Natura concernant un entretien favorable à la biodiversité, la Commune a fait savoir qu'elle en tenait déjà compte : floraison favorisée, herbe sèche, quelques ruches, etc.

Parcelles propriété de 2 communes

Le garde-forestier veille à ce que de telles parcelles soient bien entretenues et, au besoin, transmet ses remarques à qui de droit.

Nettoyage des graffitis

Une tournée annuelle permet d'éliminer ces "décorations inopportunes" - voir en bas de page 100 du rapport de gestion de la Municipalité - .

Si la paroi est lisse et demande à être esthétiquement protégée, un revêtement anti-tag y est appliqué après nettoyage.

Bancs Place des Fêtes / débarcadère

L'affaissement irrégulier des accoudoirs en béton - voir au bas de la page 103 du rapport de gestion de la Municipalité - rendait l'utilisation des anciens bancs peu confortable, voire problématique.

Plage, zones balançoire / marronnier

A part le revêtement spécifique sous le marronnier, qui est assez onéreux, le banc circulaire à environ Fr. 7'000.- représente déjà un peu plus du 10% du total de ce réaménagement - voir page 102 du rapport de gestion de la Municipalité - .

Ledit revêtement est certifié non dangereux pour les enfants.

Quelques travaux en garantie ont déjà été demandés et effectués.

Ports

Amarrages

La rénovation complète des amarrages (c.à.d. des infrastructures portuaires immergées) du Vieux-Port et du port du Vieux-Stand a été confiée à une entreprise spécialisée.

Du second port, seules les prestations effectuées sur les places visiteurs ont été prises en charge par la Commune, la Coopérative du Vieux-Stand assumant le solde.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Déchets

Flon-de-Vaux, place pour l'APOL

Un lieu pour entreposer les voitures trouvées ou confisquées (fourrière), souhaité par l'APOL, ne sera après examen finalement pas prévu dans l'enceinte de la déchèterie.

Déchets organiques

Le ramassage séparé des déchets organiques (depuis le 1er mars 2015), considéré comme un service aux citoyens, non seulement produira du méthane et diminuera les quantités à traiter par Tridel ... et aussi, par conséquent, le nombre de sacs taxés - voir tableaux comparatifs en page 6 du PM 1204/2014 -.

Poubelles publiques

Le long des quais et à la plage, des contenants anti-incendie et anti-vandalisme ont remplacé les corbeilles grillagées.



(1) ancienne

(2) maintenue

(3) remplace (1)

Arbres, haies

Abattage d'arbres

Les arbres abattus pour raison sanitaire sont remplacés, au même endroit, par des essences de même espèce ou plus appropriées en fonction de la zone.

Par contre, s'il faut remplacer une bordure, même classée, le nombre ultérieur d'arbres ne correspondra pas forcément à l'existant.

Haie empiétant sur le domaine public

La taille nécessaire des haies privées empiétant sur le domaine public est systématiquement notée, soit par la voirie, soit par la police, et sera notifiée au propriétaire avec un délai d'exécution.

Vignes

Vin de la commune

Afin de maintenir de bons contacts avec la Commune de Sigriswil, 100 bouteilles de vin du domaine communal lui ont été offertes à l'occasion de sa Fête de lutte à fin juin 2014 et 300 bouteilles y ont été mises en vente. Une délégation municipale y a assisté.

Récompense complétée

Monsieur Daniel Bühlmann, notre vigneron-tâcheron communal, a obtenu une récompense de la Confrérie des Vignerons pour son 30e rang lors de la Triennale. La Commune, heureuse de ce succès, lui a octroyé en complément une prime identique.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

STEP

Micropolluants

Bien que la station d'épuration, maintenue donc à Lutry, ne tombe pas sous l'obligation de traitement des micropolluants, une étude de faisabilité a été effectuée sur le traitement de ceux-ci et transmise au SESA (Service des eaux, sols et assainissement) - voir page 112 du rapport de gestion de la Municipalité -.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Le Président-rapporteur : ASPER Gaston

Le Membre : ROD Fabrice





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA GESTION 2014 DU DICASTÈRE "ÉCOLES – SERVICE SOCIAL – PAROISSE ET CULTURE"

La sous-commission, composée de Messieurs Christian LANZREIN et Rémy SULZER, s'est réunie à la Salle des commissions le mardi 21 avril 2015 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Patrick SUTTER, président de la commission, Mesdames Françoise GRETILLAT et Annick DIRAC, Messieurs Philippe SANDOZ, Gaston ASPER et Yorick DELAUNAY. Messieurs Jakob BIRCHER, Fabrice ROD et Fabien LAVANCHY étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Madame. Claire GLAUSER, municipale, Messieurs Georges CROISIER, remplaçant du secrétaire communal et Jacques PETER-COMTESSE, directeur des écoles. Ils ont été vivement remerciés, et le sont une nouvelle fois ici, par les commissaires à qui ils ont pu apporter tous les renseignements souhaités.

Nous les remercions d'avoir répondu à nos questions suscitées par les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion :

Procès-verbaux des séances de la Municipalité

La commission n'avait pas beaucoup de questions par rapport au dicastère de Madame Claire GLAUSER, mais nous avons eu des réponses généreuses dans une ambiance agréable.

Ecoles

Collège de Savuit

Durant l'année 2014, les inquiétudes se sont portées sur la sécurité des enfants aux abords du collège de Savuit. Les parents ont fait parvenir, fin septembre 2014, une pétition demandant et proposant des solutions. Entre autre, une présence policière ou un autre surveillant pendant les moments critiques, la pose d'une barrière sur le bord du trottoir devant l'école, un radar souriant en amont du collège et également un portail automatique entre l'escalier et la route. La Municipalité a répondu être sensible à leurs demandes, elle a étudié plusieurs projets pour améliorer le trafic autour du collège, mais l'endroit est déjà très serré et ne permet plus de modifications satisfaisantes. Le vigile, qui était sur place pendant trois semaines, n'a jamais eu à intervenir, dès lors il a été décidé de ne pas poursuivre cette action, qui a également un coût. Toutefois, l'APOL va sporadiquement poser un radar dans le sens de la descente de la route de La Croix, en complément de celui qui est fixe dans le centre du hameau.

Transports scolaires

La réévaluation du coût au kilomètre accordé par la Municipalité à l'entreprise de transports (de Fr. 5.- à Fr. 7.10) est due à la nécessité d'engager de nouveaux chauffeurs professionnels, à l'achat de nouveaux bus pour satisfaire l'augmentation du nombre d'enfants à transporter et des trajets plus compliqués à cause de la rénovation du collège des Pâles. La dernière majoration datant déjà de quelques années.

Zoulou-Zazou

Contrairement aux UAPE (Unité d'accueil pour écoliers), les écoles privées ne sont pas subventionnées. Mais, cette association a un statut mixte et a pu prouver que l'école enfantine privée et le jardin d'enfants pour lequel ils touchent une subvention ne sont pas dans les mêmes locaux. Les échanges de courriers expliquent la modification du montant du subside accordé.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Culture

Cinéma de Pully

La Municipalité trouve le concept de ce cinéma intéressant et inscrit cette subvention de Fr. 5'000.- dans le cadre du soutien régional à la culture.

Esprit- Frappeur

Le Café-théâtre qui est voué à la chanson française à textes peine à remplir la salle. D'autre part le subside de la Loterie romande a considérablement diminué. La Municipalité a décidé de maintenir son soutien et cherche des solutions avec l'équipe.

Passeport culturel

Le fond intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région Lausannoise a créé ce passeport. Les jeunes qui profitent de cette option, pour Fr. 25.- par année, pourront bénéficier d'une réduction de 50% sur le billet d'entrée à l'Opéra de Lausanne, à l'Orchestre de chambre de Lausanne, au Ballet Béjart et au Théâtre de Vidy. C'est bien sûr aussi une subvention communale qui a pour but d'attirer les jeunes vers une diversité culturelle; elle est déjà inscrite au budget mais pas encore demandée.

Achat de tableaux

La décision d'achats d'œuvres dépend du patrimoine déjà en possession de la Commune. D'ailleurs, nous pourrions ouvrir un musée avec toutes les œuvres (environ 300 pièces) qui décorent les murs des bureaux des services communaux et des services industriels, des diverses salles du Château ou des écoles, sans compter ceux qui attendent dans un lieu sûr pour être vus. L'essentiel des tableaux représente des parties de notre belle commune, peintes il y a longtemps ou dernièrement et quelques sculptures et œuvres d'art réalisées par des artistes de Lutry. Un grand nombre sont du peintre Walter Mafli, (environ 50 pièces) une partie a été donnée à la Commune par l'Artiste. Le patrimoine du Château comprend aussi des peintures du temps de la gloire de ce bâtiment et de sa région ; pour les plus prestigieuses il existe un plan pour les sauver en cas de sinistre. La Municipalité évalue les pièces proposées, les accepte ou les refuse. Les dernières achetées sont exposées au greffe.

Social

Pro Juventute

Il a été renoncé à la souscription auprès de Pro Juventute pour l'envoi d'une documentation aux parents à la naissance de leur premier enfant du fait que les familles reçoivent déjà de nombreux documents à la maternité ou dans les cliniques.

Vente de timbres

La vente de timbres qui était organisée par le passé nécessitait un grand engagement de la part des enseignants et ne rapportait plus grand-chose ; c'est la raison de l'abandon de cette activité.

Humanitaire

La FEDEVACO (fédération vaudoise de coopération) soutient une quarantaine d'associations humanitaires engagées dans des projets de développement dans les pays du Sud et de l'Est. La solidarité et la reconnaissance de cette structure ont motivé la Municipalité à inscrire un montant de Fr. 9'500.- (un franc par habitant) au budget.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Revenu d'insertion

La Municipale nous a aussi parlé des personnes à l'aide sociale dans notre commune, il y en a 87 soit 0,9% des habitants. Dans le district il y en a environ 600, dont 70% de personnes seules, 16% de familles monoparentales et 14% de couples avec des enfants. 54% sont des hommes et 46% des femmes. 61% sont des Suisses. Ne sont pas compris les gens qui touchent une aide à l'assurance maladie ou une aide individuelle au logement.

Rapport de gestion de la Municipalité

Les questions ont porté uniquement sur les écoles

Erreurs

Il a été constaté des erreurs dans les tableaux récapitulatifs des coûts des camps (page 142). Les prix moyens par élèves mentionnés dans ces tableaux pour les années 2012 à 2014 doivent être corrigés.

Dans le tableau récapitulatif des fournitures de repas en page 147, la participation moyenne par élève en avril 2014 a subi une erreur de frappe.

Il est porté à notre connaissance que les frais d'écolage mentionnés en page 139 sont annulés.

Transports

Les coûts de transports calculés par enfant sont trois fois plus élevés sur la Commune que ceux des enfants de Lutry scolarisés dans d'autres communes. Ces enfants sont plus âgés et bénéficient d'un abonnement des transports publics.

Pour optimiser la planification des transports et diminuer les temps d'attente des élèves, la Municipalité a fait appel à la société MicroGIS SA. Les débuts et fins de cours des différents établissements scolaires de la Commune ont été adaptés pour améliorer les temps de transports et diminuer le nombre de bus circulant en même temps.

Camps

On constate une diminution du nombre de classes et d'enfants, participant aux camps. D'après le Directeur des écoles, ces variations sont le fait du hasard et non pas une volonté de la Direction ou de la Municipalité.

Santé

Il a été remarqué que grâce au service de santé scolaire, permettant de sensibiliser les enfants et les parents à l'hygiène bucco-dentaire, le nombre de caries chez les enfants est en diminution ces dernières années.

Le programme de vaccination est soumis à l'accord des parents.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Le Président-rapporteur : LANZREIN Christian

Le Membre : SULZER Rémy





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA GESTION 2013 DU DICASTÈRE "AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & BÂTIMENTS, SERVICE DU FEU, PROTECTION CIVILE"

La sous-commission, composée de Monsieur Philippe SANDOZ et Madame Françoise GRETILLAT, s'est réunie à la Salle des commissions le mercredi 22 avril 2015 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Patrick SUTTER, président de la commission, Madame Annick DIRAC, Messieurs Jakob BIRCHER, Christian LANZREIN, Gaston ASPER, Yorick DELAUNAY, Fabrice ROD et Fabien LAVANCHY. Monsieur Rémy SULZER était excusé.

La séance s'est déroulée en présence de Messieurs Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, municipal, Eric DESAULES, chef de service, Didier BUCHILLY, préposé à la police des constructions et remplaçant du chef de service, Laurent MEIENHOFER, architecte du service. Ils ont été vivement remerciés, et le sont une nouvelle fois ici, par les commissaires à qui ils ont pu apporter tous les renseignements souhaités.

A nos questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2014, les précisions suivantes nous ont été apportées :

Commission consultative Ville et village

La Municipalité a convoqué à maintes reprises la commission consultative ville et village pour la présentation de projets. Pour certains, les projets ont été simplement refusés pour non-conformité au règlement. Pour d'autres, il a été demandé de nouveaux projets pour répondre au règlement, soit : diminution du coefficient d'utilisation du sol (CUS), ainsi que la volumétrie, de l'architecture du projet pour une meilleure intégration au site, etc. Pour ces derniers, les permis ont été délivrés après consultation du nouveau projet présenté qui était en adéquation avec le règlement.

Police des constructions

Problème d'infiltration des eaux

Le bâtiment sis rue des Terreaux Ouest, propriété de la Commune avec droit de superficie pour son occupant, dont ce dernier se plaint de problèmes d'infiltration des eaux au niveau de son laboratoire. La Municipalité lui fait savoir qu'au vu du droit de superficie, les travaux sont à la charge du bénéficiaire.

Zones à bâtir hors PALM

Ici l'on entre dans le vif du sujet suite au vote du 3 mars 2013.

Extrait :

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire garantit une utilisation mesurée du sol.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire sert à établir plus clairement la séparation entre les territoires pouvant être construits et ceux où la construction n'est pas autorisée. Elle vise à assurer un développement compact du milieu bâti, à mieux utiliser les friches urbaines et à réduire les zones à bâtir surdimensionnées. La loi révisée réaffirme que les zones à bâtir doivent correspondre aux besoins prévisibles pour les quinze années à venir : les zones à bâtir surdimensionnées devront impérativement être réduites par des déclassements. Lorsqu'un accroissement de la population et l'installation de nouvelles entreprises sont attendus, il restera toutefois possible de créer de nouvelles zones à bâtir.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

L'Etat exige que les Communes respectent leurs cartes des zones. Monsieur Pierre-Alexandre SCHLAEPI, municipal, a répertorié ces parcelles attribuées de façon arbitraire par l'Etat. On reste réaliste sur le territoire communal. De nombreuses parcelles isolées se trouvent à l'intérieur de zones déjà bâties. La Commune n'a pas encore la nécessité de dézoner et a cinq ans pour effectuer le travail = contre-projet de LLavaux.

La LAT nous impose un phénomène de compensation (voir page 55 du rapport de gestion).

Le plan directeur communal de 2008, est consultable sur le site de la Commune, sous « Construction - Aménagement du territoire »

Bâtiments

La sous-commission a voulu donner un aperçu concernant certains points spécifiques, ceci en complément des travaux effectués sur les divers bâtiments communaux (voir pages 63 à 83 du rapport de gestion de la Commune)

Pavillon scolaire de la Croix-sur-Lutry

L'équipement scolaire des huit classes du pavillon scolaire, pour un effectif de 19 élèves par classe, est composé de tables et chaises, d'un pupitre et de quatre armoires pour le rangement et complété par un beamer intégré au tableau, qui peut être utilisé pour de nombreuses fonctions. La particularité du beamer intégré est qu'il ne nécessite pas l'obscurcissement de la classe, permettant l'économie d'installation supplémentaire de store, d'où un coût encore supérieur. Ce système est recommandé par la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire).

Futur collège du Grand-Pont

Comme mentionné dans le rapport de gestion de la Municipalité (page 79), cette dernière a reçu l'aval de la section Monuments et Sites du Service cantonal des immeubles (SIPAL-MS) dont le rapport a été validé par la Municipalité dans sa séance du 7 juillet 2014.

La commission a demandé à Monsieur Schlaepi s'il y a eu une réflexion globale concernant cette étude, sur son implantation et sa faisabilité. Il nous a été répondu que le futur collège sera doté d'un parking souterrain, mais qu'au vu de la surface affectée et des demandes en salles de classe et classes spéciales, une nouvelle salle de spectacle est impossible et que la salle de gymnastique actuelle aura toujours sa double fonction.

Quel est l'avenir de la villa Mégroz, du fait de son emplacement qui est particulièrement sensible ? Il nous a été répondu que ce bâtiment n'a aucune valeur historique, bien que sentimentale, et que le choix du maintien ou de sa démolition n'a pas encore été défini.

Afin de garantir les abords du Bourg de Lutry, classé site d'importance nationale, une bande de verdure a été demandée par le Canton, entre la Lutrive et le projet du complexe scolaire. Cette zone sera peut-être dévolue aux jardins familiaux déjà en place. Au vu de cette configuration, le futur complexe aura une position longitudinale qui sera parallèle au chemin de la Combe.

La commission s'est interrogée sur l'intégration du collège actuel et du futur complexe. Il a été répondu que rien ne sera effectué sur le site de l'ancien collège au vu des travaux effectués ces dernières années (voir préavis 967/1996 Réfection du complexe scolaire du





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Grand-Pont / 1001/1998 Pavillons scolaires / 1080/2004 Réfection de la salle de gymnastique) et que ce dernier ne peut en aucun cas être démolí du fait que le Canton interdirait toute construction nouvelle en bordure du Léman.

Ferme des Escherins

Une demande de projet de jardins communautaires a été adressée à la Municipalité. Après examen et au vu de l'état du bâtiment, il y aurait trop d'investissements à faire. Le bâtiment présente de gros problèmes sur le plan sécuritaire. De ce fait, la Municipalité a refusé d'entrer en matière.

Salle d'Escherins

Une demande d'étude a été confiée au service technique communal concernant l'installation d'une paroi amovible interdisant l'accès à la scène, ainsi que le déplacement de l'armoire électrique à un endroit accessible à tous. La Municipalité a chiffré ces travaux entre Fr. 20'000.- et Fr. 25'000.-. Ceux-ci seront reportés sur le budget 2016.

Belle Ferme

Lors de la démolition des planchers de la Belle Ferme, pour la réalisation de nouvelles salles de classe et d'un étage attribué à une salle de réunion (voir préavis 1196/2013), il a été constaté que ceux-ci présentaient des points de faiblesse. Ils ont dû être renforcés pour garantir la sécurité sur le plan statique du bâtiment et surtout celle des futurs utilisateurs.

Tennis Club - Extension

Une demande du Tennis Club a été adressée à la Municipalité pour une aide sur le plan logistique pour des travaux, dont la liste est conséquente, à savoir :

- Agrandissement du Club House
- Réimplantation d'un restaurant
- Mise en place de bulles sur les terrains pour garantir les jeux sur l'ensemble de l'année,
- Mise à jour du revêtement des places de parc du côté Est du site.

Pour ce qui concerne la mise en place de bulles sur les terrains, cela n'est pas possible au vu de la LAT.

De plus, Monsieur Schlaeppi nous informe que le Tennis Club est au bénéfice d'un droit de superficie et que sur le plan financier, la Commune ne peut accepter toutes les demandes.

Collège de la Croix

Gestion de la ventilation

Suite à une panne, l'automate de gestion de l'installation de ventilation du collège, (installation qui est gérée par un système informatique), a dû être remplacé dans son entier après 10 ans d'exploitation. L'installation n'était garantie que sur 6 ans et les divers composants ne sont plus fabriqués ou accessibles.

Le bâtiment « La Balance » à Savuit

Le projet de réhabilitation de la Balance de Savuit a suscité de nombreuses réflexions au sein de la commission de gestion.

Classé à l'inventaire des monuments historiques cantonaux, ce bâtiment a déjà fait l'objet d'un préavis municipal pour sa réhabilitation (voir préavis 858/1990). La parcelle permet la construction d'un nouveau bâtiment qui pourrait être attaché à celui de la Balance, ce qui permettrait la mise en place des techniques au





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

sous-sol de l'extension et de ce fait le maintien du caveau historique dans lequel on peut encore découvrir la présence du pressoir. Le nouveau projet demande une étude urbanistique. Un avant-projet est en cours de réalisation auprès de bureaux d'architecture. Il y a aussi une réflexion à faire sur l'alimentation en chauffage et autres techniques de la Grande Salle de Savuit, qui doit tout prochainement effectuer une mise à jour de son système de chauffage. Une solution commune serait tout à fait envisageable avec ce nouveau projet.

Caméras de surveillance du Grand-Pont

Les caméras de surveillance du Grand-Pont ont été remplacées par d'autres avec un zoom et éclairage nocturne, demandées par la police. A ce jour, celles-ci ont donné entière satisfaction sur le plan du respect du site. Cette amélioration effectuée, les personnes seront plus facilement identifiables, de jour comme de nuit.

Convention TL entre les communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry

Cette convention est relative aux études (tranche ferme) de la section de bus à haut niveau de service pour la première étape du réseau des axes forts de transports publics urbains dans l'agglomération Lausanne-Morges. A ce stade, les communes donnent mandat aux TL.

La séance d'information à laquelle ont été conviés les propriétaires riverains a été fort appréciée. La Municipalité les a informés que certains seraient touchés par des emprises sur le domaine privé.

PPA – Plan partiel d'affectation

Surfaces d'assolement

On désigne par surfaces d'assolement (SDA) les terres arables convenant le mieux à l'agriculture. Elles doivent être protégées de toute construction et rester disponibles pour garantir l'approvisionnement du pays à long terme. Les surfaces d'assolement constituent environ 40 % de la totalité des surfaces agricoles utiles (SAU) de la Suisse. Contrairement aux surfaces agricoles déterminées selon la statistique de la superficie, les SAU n'incluent pas les surfaces d'alpage. Elles représentent largement 10 000 km².

Le maintien de ce contingent est assuré par des mesures d'aménagement du territoire. Le plan sectoriel en est l'instrument. La protection de ses surfaces tient une place prépondérante dans les études des projets fédéraux, des planifications cantonales ou des projets de construction d'envergure.

L'Office fédéral du développement territorial (ARE) est compétent pour la mise en œuvre du plan sectoriel, avec le soutien d'un groupe de travail interdépartemental réunissant des représentants des offices fédéraux de l'agriculture (OFAG), pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) et de l'environnement (OFEV).

Les surfaces d'assolement doivent être relevées, cartographiées et chiffrées.

La Municipalité a décidé de convoquer les propriétaires concernés par l'étude stratégique se rapportant aux surfaces d'assolement des trois projets de PPA « La Pachoude », « La Grangette » et « Bois de la chaux », ceci afin de redéfinir les attributions.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

L'idée est de modifier la réglementation (droit fédéral art. 50 LATC) d'où compensation par réaffectation des zones agricoles.

PPA « Les Brûlées »
Zone forestière

Suite à la demande d'acquisition par un particulier, d'une surface de forêt de la parcelle communale, M. Schlaeppi nous informe qu'il est interdit de vendre les parcelles de forêt.

PALM

Guide environnemental du PALM

Le guide environnemental du PALM est un document de mars 2014 qui est composé des chapitres suivants :

- De la nature en ville
- Des ressources pérennes pour l'agglomération
- Des atteintes et des nuisances maîtrisées

Ce guide est consultable sur le site « Guide environnemental – Agglomération Lausanne – Morges »

Commission LLavaux

Pour ce qui concerne les places de parcs pour les constructions dans les zones de LLavaux, les données sont les suivantes :
1 place de parc par 100 m² de surface habitable, plus 10% pour place visiteur (au minimum 1 place).

LAT

Loi Aménagement du Territoire

Extrait du journal 24HEURES du jeudi 7 mai 2015

Cinq millions pour aider les communes sur la LAT

Grand Conseil : Les élus ont voté un crédit comme coup de pouce pour le dézonage dans les localités. Une aide technique est aussi demandée.

Le désarroi des communes face aux exigences de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire) a suscité un riche débat hier au Grand Conseil. Pour réduire le nombre total des mètres carrés colloqués en zone à bâtir, elles doivent transformer leurs excédents de terrain constructibles en terres agricoles.

Le processus est engagé depuis 2008, mais les localités traînent la patte tant il est difficile d'aller vers les propriétaires pour leur annoncer que leur bien va perdre de la valeur. D'autant qu'aucun mécanisme n'est arrêté pour l'heure en vue du dédommagement.

« Une Incitation »

Hier le Grand Conseil a examiné une proposition du Conseil d'Etat qui offre 5 millions sur quatre ans (1,25 millions par année) pour aider les communes à financer la révision de leur Plan général d'affectation (PGA). La commission qui a travaillé sur cet objet a apporté huit amendements afin de rendre l'action du Conseil d'Etat plus généreuse et plus ciblée.

Tous ont passé la rampe, hormis celui du Vert Vassilis Venizelos qui proposait de doubler le crédit à 10 millions. Le député, qui a par ailleurs dirigé le Plan directeur cantonal de l'Etat de Genève, juge que 5 millions ne suffiront pas : « Beaucoup de communes auront des démarches coûteuses. »





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

La conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro ne l'entend pas de cette oreille. Elle prévient que le collège gouvernemental risque d'annuler le crédit s'il devient trop important : « C'est une incitation. Nous n'allons pas faire à leur place un travail que les 200 communes concernées auraient dû commencer en 2008. » Au vote, l'amendement Venizelos a été refusé par 70 voix contre 51 et 2 abstentions.

Cellule de soutien

Une autre modification de la commission a en revanche été acceptée par le plénum, à l'exception de l'UDC. Elle demande au Conseil d'Etat de mettre à disposition des localités une « cellule de soutien » composée de spécialistes les aidant à avancer plus vite. Cette aide technique devrait idéalement profiter au Service du développement territorial (SDT) qui s'économiserait quelques-uns des nombreux examens préalables incontournables dans la procédure actuelle.

Mme. Jacqueline de Quattro n'a pas combattu l'idée, acceptée par 87 voix contre 31 et 4 abstentions. Mais elle a prévenu les députés que la cellule de soutien serait conditionnée aux débats budgétaires de cet automne.

Les cantons ont jusqu'en 2019 pour se mettre en règle avec la LAT. Passé ce délai, leurs projets continueront d'être bloqués.

De nombreux articles sur la LAT peuvent être consultés avec l'outil de recherche « 24HEURES articles sur la LAT »

PDR Plan directeur régional

Le plan directeur régional Lavaux-Oron dont fait partie notre commune englobe 18 communes.

Le document est consultable sur le site internet dont voici l'adresse :

www.faovd.ch/rubriques/275/23/district_lavaux_oron.pdf

Préfecture

Un projet conforme sur le plan du règlement communal mais non conforme, une fois les travaux réalisés...engendre une dénonciation à la préfecture.

Situé sur la Commune, un projet de construction a suscité de gros problèmes quant au respect de la construction suite à une demande de permis de construire. Les plans de mise à l'enquête étaient conformes, en revanche la réalisation n'en va pas de même. Lors de la visite de fin de travaux en vue de la délivrance du permis d'habiter, MM. Schlaeppli et Buchilly se sont déplacés pour contrôler le respect selon les plans d'enquête.

Rien ne va, problème de cave transformée en appartement, histoire de jardin d'hiver non conforme et pour couronner le tout, le nombre de places de parc déjà vendues aux copropriétaires, n'est pas conforme.

M. Schlaeppli a exigé la remise en état selon les plans d'enquête et dénoncé cette personne à la préfecture.

L'affaire suit son cours...

Cadastre

Le nom d'un nouveau chemin sur la Commune situé entre le chemin des Bonnes Vignes et le chemin de Meillerin a dû être trouvé. MM. Guignard et Perret, nos archivistes ont compulsé les documents et surtout les lieux-dits dans le secteur du nouveau chemin. Ils ont finalement opté pour le chemin des Barattes.

Cette démarche n'a occasionné aucun frais.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Protection civile

Des membres de la protection civile sont mis à disposition des communes pour certaines manifestations et/ou fêtes de grande importance.

Selon les nouvelles directives, il y a des problèmes en ce qui concerne les soldes (Caisse de compensation), car ces demandes doivent se faire au minimum une année à l'avance, pour des questions d'organisation. Cela implique de réglementer les activités de la protection civile.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Le Président-rapporteur : SANDOZ Philippe

Le Membre : GRETILLAT Françoise





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA GESTION 2014 DU DICASTÈRE "SERVICES INDUSTRIELS – POLICE - INFORMATIQUE"

La sous-commission, composée de Monsieur Yorick DELAUNAY et Madame Annick DIRAC, s'est réunie à la Salle des commissions le jeudi 23 avril 2015 à 18 heures.

Étaient également présents : Monsieur Patrick SUTTER, président de la commission, Madame Françoise GRETILLAT, Messieurs Jakob BIRCHER, Philippe SANDOZ, Gaston ASPER, Fabrice ROD et Fabien LAVANCHY. Messieurs Christian LANZREIN et Rémy SULZER étaient excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Messieurs Charles MONOD, municipal, Yves LEUMANN, chef de service. Ils ont été vivement remerciés, et le sont une nouvelle fois ici, par les commissaires à qui ils ont pu apporter tous les renseignements souhaités.

A nos questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion, pour l'année 2014, les précisions suivantes nous ont été apportées :

Services Industriels

Label "Cité de l'énergie"

Ce label existe depuis 25 ans et des directives se trouvent dans un catalogue européen comprenant 6 domaines, dont par exemple le label Minergie dans la construction. 360 communes ont adhéré à cette démarche. L'obtention du label permet un encadrement, des conseils techniques, une aide pour faire des choix et des achats de fourniture entre autres. Vouloir obtenir ce label, actuellement à l'état de projet, est une démarche volontaire de la Commune, qui ne bénéficie que d'une subvention de Fr. 2'000.-, afin de travailler pour obtenir ce label et motive la Commune à faire des progrès énergétiques afin de répondre à la plupart des 80 mesures existantes.

Achat Véhicule

L'achat d'un véhicule-grue de Fr. 91'000.- a été nécessaire pour remplacer un véhicule accidenté en 2012. Le fautif était un tiers. Il n'y avait pas eu de blessé. L'assurance a indemnisé la Commune d'un montant de Fr. 35'000.-.

Remplacement d'un câble

Le montant de Fr. 81'500.- comprend uniquement le remplacement du câble de moyenne tension. Pour les travaux de génie civil, la Commune a demandé plusieurs offres.

Tarif de l'électricité

Le tarif du timbre pour l'acheminement de l'électricité facturé par Lausanne, est passé à 2.89 cts / kWh dès 2015 au lieu de 3.04 cts. Le tarif du timbre est fixé pour une durée de trois ans. Cela ne change rien pour la facturation client, la différence étant attribuée à un fonds d'égalisation.

Eclairage public

Le modèle « Montmartre » est remplacé par le modèle « Stylage », sans verre et d'apparence plus légère, est incassable. La teinte et la photométrie sont adaptées au site d'implantation considéré. A terme, toutes les lanternes Montmartre vont être remplacées dans la deuxième tranche prévue pour la rénovation de l'éclairage public à Lutry.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Planification énergétique

La Municipalité a pris en considération les remarques qui ont été faites par la société Novitas qui a mis la priorité sur une "évaluation du possible" et procédé à une évaluation des besoins. La dernière remontait à 1991 et concernait les chaudières, le solaire et aussi les turbines de rivière. Le travail réalisé par cette société a donné entière satisfaction.

Gaz

Une prime d'encouragement a été proposée par la Municipalité uniquement pour l'année 2015 pour des questions budgétaires. Cette prime pour le raccordement au gaz est de Fr. 1'000.- et pour le changement de chaudière (généralement pour une chaudière à condensation) de Fr. 400.-.

Remplacement d'un véhicule

Le véhicule électrique datant de 2003 a été remplacé par un modèle électrique plus récent. Deux bornes ont été mises en service. L'une dans les locaux des services industriels et une autre dans le local de la voirie non accessibles au public. Par ailleurs, le nombre de véhicules électriques privés est insignifiant dans la Commune.

Police

Octroi d'une concession de Taxi

Dans le cadre d'une remise de concession, la transaction n'a pas été faite correctement par le cessionnaire. En effet, le repreneur a dû écrire à la Commune pour annoncer le changement, ce qui n'était pas dans ses obligations. Le cas a pu être réglé du fait que le repreneur avait déjà une concession.

Etudes de places de stationnement

Sur les sites de Bossières et de La Croix, la Société Transitec a présenté des solutions pour améliorer le stationnement et éviter ainsi la présence de voitures ventouses ou de transit. Elle a déterminé de nouvelles zones et effectué des comptages de vérification. De plus, toujours sur le site de Bossières, le temps de stationnement a été réduit pour créer un tournus et des places ont été ajoutées. Toutefois, il est admis que le temps de 2 heures est un peu juste pour se rendre à des rendez-vous concernant la santé. Il est également possible d'obtenir des macarons à la Commune pour les habitants.

Ouverture de commerce

L'ouverture le dimanche de 9h00 à 21h00 accordée à In Vino Veritas par la Municipalité est réglementaire, ce commerce étant assimilé à celui d'un Bar.

Manifestation

Le refus de faire passer le Slow-up à Lutry a été justifié par le fait que cet événement engendre une participation de 30'000 personnes n'est pas compatible avec le transit de la circulation, ceci pour des raisons de sécurité. La priorité est faite à la circulation du dimanche et à l'accès vers l'autoroute.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Plage	Les mesures adoptées ont donné de bons résultats malgré une baisse de fréquentation due à une météo capricieuse. Il y a eu cependant de nombreuses remises à l'ordre. Le coût des vigiles s'est élevé à env. Fr. 90'000.-. Un courrier a été envoyé à M. Patrick Aebi. La Municipalité a décidé de reconduire les mêmes dispositions pour l'année 2015 et d'évaluer par la suite s'il faut prendre d'autres mesures.
Marquage au sol à l'arrêt du bus de la Croix	Le marquage est temporaire. Ces places seront supprimées dès le moment où la Commune aura pu construire sous le collège de la Croix de nouvelles places pour les bus scolaires.
Stationnement touristique	La loi précise que le camping sauvage est interdit sur la voie publique et donc interdit la présence de camping-cars sur des places de stationnement (parking de la Plage).
Manifestation	Le refus du stationnement d'un véhicule frigo de la SDL pendant les concerts sur les quais est justifié par le fait qu'il n'est pas autorisé de stationner un véhicule sans plaque sur le domaine public. Mesure prise pour éviter le stationnement prolongé de véhicules sans plaque comme certaines remorques.
Stationnement	La transformation de la zone bleue à la Route de La Conversion (Parking des Champs) en une place de stationnement à régime payant au tarif progressif a pour but d'établir des temps de stationnement adaptés aux besoins et d'éviter les changements de disque.
Tarif stationnement	En décidant de passer du tarif horaire constant sur les parkings de La Possession, La Combe, le Quai Vaudaire, le CSC de Corsy, le Collège de La Croix à un tarif progressif, la Municipalité recadre ainsi le temps de stationnement, évite les voitures ventouses et favorise les commerces. Le tarif était inchangé depuis 1985.
Temps de stationnement	Les mesures de stationnement adressées par courrier aux riverains du secteur de la halte de Bossières visent principalement à empêcher que certains endroits ne servent de "parking Rail" pour la journée. Actuellement, les macarons sont en proposition en attendant d'autres mesures d'amélioration. Il est à noter que les temps de parcage pour les pendulaires ne favorisent pas la possibilité d'une expédition en ville pour les riverains.
Circulation piétonnière	Concernant Savuit et suite à une pétition, la Municipalité a précisé que des réflexions se poursuivaient et qu'une réponse détaillée sur le catalogue des mesures prises et envisagées serait rédigée d'ici la fin de l'année. Les résultats de l'indicateur de vitesse préventif sont positifs et ont offert une réponse valable à la pétition.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Circulation dans le bourg	En apposant un panneau d'interdiction générale de circuler dans la Grand-Rue, entre les nos 1 et 14, sauf pour la voirie, le train touristique et les vélos, la Municipalité entend éviter un excès de passage à cet endroit, les propriétaires ou locataires étant autorisés à décharger leurs véhicules
Cirque	La taxe concernant l'utilisation du domaine public a été abandonnée à titre exceptionnel pour le Cirque Helvetia car les entrées de caisse ont été largement insuffisantes.
Marché	Depuis peu de temps, un plan de sécurité modifié a été mis en place au Marché de Noël afin qu'un passage entre les stands de 3 m 50 permette l'intervention du véhicule pompe des services du feu et des ambulances. La SDL organisatrice de la manifestation a été informée de ces nouvelles directives.
Taxe	A la suite d'une demande d'exonération de la taxe sur le divertissement, la Municipalité a refusé d'entrer en matière pour une association culturelle ayant un but lucratif.

Informatique

Informatique	Le montant de Fr. 130'000.- prévu pour la refonte du site de la Commune est un mini-préavis qui indique un montant global approximatif supposé nécessaire étant donné que l'ancien système date de 10 ans. C'est une dépense d'investissement ordinaire inscrite au budget 2014.
Site internet	Le rapport établi par un consultant externe pour la refonte du site internet communal notifie l'utilisation du logiciel open source "Typo 3" et d'autres améliorations afin de moderniser l'ensemble. Il est probable que le coût de la mise à niveau de la première partie sera proche de Fr. 75'000.- et donc bien inférieure aux estimations de mise en œuvre estimées à Fr. 180'000.-.
Rapatriement	Le rapatriement des services bureautiques et de messageries sur les serveurs de la Commune consiste à centraliser des équipements et donc à récupérer d'autres serveurs en y intégrant ceux des SI.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Elle tient à remercier M. Charles MONOD, conseiller municipal, M. Yves LEUMANN, chef de service, pour leur disponibilité, leur compétence et l'objectivité dont ils ont fait preuve dans les renseignements fournis.

Le président rapporteur : DELAUNAY Yorick

Le Membre : DIRAC Annick





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LA GESTION 2013 DU DICASTÈRE « ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES »

La Sous-commission composée de Messieurs Jakob BIRCHER et Fabien LAVANCHY, s'est réunie à la salle des commissions le lundi 27 avril 2015 à 18 h 00.

Était également présent Monsieur Patrick SUTTER, Président de la Commission, Mesdames Françoise GRETILLAT et Annick DIRAC, Messieurs Gaston ASPER, Philippe SANDOZ, Fabrice ROD, Christian LANZREIN et Yorick DELAUNAY. Monsieur Rémy SULZER était excusé.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, directeur de l'administration générale des finances, ainsi que Messieurs Denys GALLEY, secrétaire municipal et Yvan LEISER, boursier communal.

A nos questions concernant les procès-verbaux des séances de la Municipalité et son rapport de gestion pour l'année 2014, les précisions suivantes nous ont été apportées :

A) Procès-verbaux des séances

Une trentaine d'objets ont été examinés. Pour respecter la sphère privée, nous ne mentionnerons ci-après que les éléments utiles à la compréhension des différentes décisions prises par le Service ou le Dicastère.

Affaires générales

Séances extra-muros

Ces séances, instaurées par le Syndic, servent avant tout à échanger sur des thématiques en cours et ceci en présence des chefs de services. Il ne s'agit pas d'un processus de prise de décisions mais bien d'une opportunité de mettre au même niveau d'informations tous les participants. Lors de ces séances, il a par exemple été discuté des thématiques suivantes: Parking des jardins du Château, bretelle autoroutière, déménagement de la voirie et la gestion des déchets méthanisables.

Fête Nationale

Suite à un accident ayant eu lieu il y a deux ans, la Sagrave ne met plus à disposition de barge pour tirer les feux. Une autre solution a donc dû être recherchée auprès de spécialistes. Il a été décidé de choisir un prestataire qui utilise un ponton, ce qui augmente les coûts mais également la sécurité. A relever que les coûts (Fr. 32'000.- en 2012, Fr. 24'000.- en 2013 et Fr. 41'000.- en 2014) comprennent également, entre autre, le Sauvetage et les Samaritains.

Subventions - manifestations

Lors de la visite du Conseil d'Etat dans le district, il est de coutume que les communes participent financièrement à cet événement. Néanmoins, cette année, la visite a été financée par différents sponsors. Cette visite se base sur un tournus. Elle a lieu environ tous les 10 ans dans notre district.

Bateau la Vaudoise

La Commune finance Lausanne-Région via des cotisations. Ce sont ces cotisations provenant de Lausanne Région qui participent à la réfection de la Vaudoise à hauteur de Fr. 150'000.- pour un total de travaux estimé à Fr. 1'300'000.-





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Club nautique	La Municipalité a modifié sa décision à la suite de l'inscription du Club Osmosis à la SDL et à son affiliation à la société faîtière suisse. Dès lors, ce club bénéficiera également des subventions destinées aux jeunes sportifs.
Citoyens renommés	La Commune a décidé de privilégier les noms de lieux-dits pour nommer un chemin ou une place. Elle ne désire pas utiliser de noms de familles, qui plus est de personnalités encore vivantes.
Conciergerie	La clarté du procès-verbal n'étant pas avérée, celui-ci sera modifié de manière à refléter quels sont les concierges en fonction dans chacun des collèges de Lutry.
Plan canicule	La Municipalité a contacté tous les citoyens de plus de 80 ans pour leur demander si ils désirent faire partie du plan canicule. Si ces personnes n'ont pas répondu, elles sont automatiquement inscrites sur ledit plan. Ce plan a pour vocation d'informer au mieux les personnes âgées des risques liés aux fortes chaleurs et le cas échéant leurs apporter de l'aide.
Engagements temporaires	Il s'agit d'aider les jeunes de manière à leur donner accès au marché du travail à travers un premier emploi. A ce jour, deux postes ont été proposés au sein de la Commune qui essaiera de continuer de proposer ce genre de postes aux jeunes.
Elections communales	Concernant le nombre de conseillers communaux par législature (aujourd'hui 85) et le nombre de conseillers municipaux (aujourd'hui 5), la Municipalité préavise que ces nombres restent inchangés, la décision finale revenant au Conseil Communal.
Clés électroniques	Les clés électroniques et les télécommandes activant la borne du Grand-Pont sont données de manière restrictive par la Municipalité. A ce jour, les accès sont notamment donnés à la Police, à la Voirie pour les containers, au FC Lutry, au tenancier de la buvette et aux bus scolaires.
Personnel communal	Actuellement, la Commune emploie 8 apprentis. L'objectif est de donner une chance à tous les candidats et de mettre à disposition, moyennant une participation financière de l'apprenti, des cours de manière à préparer au mieux les différents examens de leurs cursus. Il est relevé qu'il n'est pas difficile de pourvoir les places d'apprentissage au sein de la Commune.
Municipalité de Lausanne	La Municipalité de Lutry rencontre celle de Lausanne généralement une fois par année. Les thèmes traités en 2014 étaient, entre autres, le gaz, le BHNS, le Slow-up et le nouveau centre de Malley.
Lavaux Patrimoine Mondial	Il existe une clé de répartition qui règle la participation des communes à cette association. Cette clé tient compte de plusieurs facteurs dont notamment la surface viticole de la commune. Actuellement, Lutry contribue à hauteur de 16,8%. A relever que





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

cette association a pour but la promotion touristique, l'impression de guides et la gestion du site.

Montreux-Vevey Tourisme

La Commune participera à hauteur de Fr. 149'000.- pour 2015. Ce montant important est versé à cette association de promotion touristique qui bénéficie d'un rayonnement international. Partant du principe qu'il serait peu efficace de mettre en place un service de la promotion touristique uniquement pour Lutry et que cela coûterait très cher, il a été décidé de se rallier à Montreux-Vevey Tourisme pour gagner en efficacité. Lutry bénéficie de l'impression de guides, de brochures, de plans pour la découverte des vignobles de Lavaux, distribués à échelle internationale. Les retombées économiques ne sont pas quantifiables actuellement. La participation des communes suit également une clé de répartition mais in fine, ce sont bien les communes de Montreux et de Vevey les plus grandes contributrices.

Terrain de football

La Municipalité a refusé l'accès au terrain du Grand-Pont au LUC American Football moyennant location. La Municipalité tient à garder le terrain de football libre et à disposition des habitants de Lutry en dehors de l'utilisation faite par le FC Lutry.

SDL – Marché de Noël

Il a été établi un courrier qui stipule, entre autres, le plan des emplacements des stands lors du traditionnel Marché de Noël, dans le but de coordonner les accès avec les pompiers.

Ambulance

Actuellement, une ambulance est stationnée dans le bâtiment où se situent également les pompiers. Le but est d'intervenir dans les 20 minutes si une ambulance est appelée dans la région est-lausannoise. La Municipalité a accepté de prolonger cette expérience sur une année supplémentaire et ceci sera rediscuté à la fin de la prochaine période.

Salaires

La grille des salaires n'est pas publique. Les augmentations de salaires proposées par les chefs de services sont validées par la Municipalité en fonction de critères conformes au marché du travail.

Assurances

Les contrats d'assurances de la Commune font à chaque fois l'objet de plusieurs demandes d'offres auprès des assureurs présents sur Lutry.

Sécurité et crises

La Municipalité a donné mandat à un citoyen de Lutry, spécialisé dans la gestion de crises, d'établir un concept de sécurité. Un exercice réel a été réalisé mobilisant les pompiers, la police ainsi que différents corps de secours. La responsabilité de la gestion de telles situations incombe in fine au Syndic, qui s'appuie sur les différents spécialistes dont il dispose sur place. L'exercice s'est déroulé à satisfaction de la Municipalité, même si certains points sont améliorables.

Signalisation

La signalisation touristique a été confiée à la société Signaxis. Le but de ce mandat est de réaliser une signalétique harmonieuse sur le territoire communal et ainsi respecter une charte qui a pour but de





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

gérer correctement les diverses demandes (signalisation des écoles, des vigneron, etc.)

CIGM subventions

La Commune subventionne le CIGM (Centre Intercommunal de Glace de Malley) à hauteur de Fr. 40'000.- par an. Il s'agit actuellement d'une subvention à bien plaisir. A noter que les futures subventions devraient à l'avenir être réglées dans le cadre d'une clé de répartition liée au nouveau centre sportif de Malley.

Finances

Jardin d'enfants

Le bail de l'exploitante actuelle du jardin d'enfants sis à la route des Monts a été reconduit jusqu'au 30.06.2016, la Municipalité estimant que les services communaux n'ont pas besoin de surface de locaux dans ce bâtiment.

Parking de Savuit

La Municipalité confirme qu'il existe un bail signé concernant la mise en location d'un local grillagé sis dans le parking de Savuit.

Ancienne Poste de La Croix

1) Les deux locataires habitant dans cet immeuble ont demandé, lors du rachat du bâtiment par la Commune à La Poste, une réduction de leurs loyers. Après un premier refus de la Municipalité d'entrer en matière, il a été consenti une légère réduction suite à la requête adressée par ceux-ci à la commission préfectorale de conciliation en matière de baux à loyer.
2) La Municipalité a étudié plusieurs projets quant au futur exploitant de ce local commercial sis à la place de l'ancienne Poste. Les deux critères retenus ont été de favoriser des gens de Lutry et de mettre à disposition des produits utiles au quartier.
3) A relever encore qu'un contrat de conciergerie a été signé avec un locataire pour Fr. 90.- par mois qui comprenant le déneigement, la gestion du mazout et diverses petites tâches d'entretien.

Hôtel du Rivage

La Municipalité a décidé de renoncer au remboursement d'un prêt de Fr. 80'000.-. En effet, la Municipalité ne juge pas utile de mettre une pression excessive sur l'exploitant alors qu'il est clairement relevé que celui-ci consent les efforts nécessaires à la bonne exploitation de cet hôtel.

Gérance et chauffage

La Municipalité a rétrocédé aux locataires des frais de chauffage, basés sur le calcul de consommation effective.

Gérance et locations

La Municipalité a décidé de louer à l'EVAM un appartement devenu vide suite au décès de l'ancien locataire. Le bail porte sur une durée relativement courte puisque la maison est vouée à disparaître. Dans ce cadre, il n'est donc pas judicieux de favoriser une location à un citoyen de la Commune.

Gestion des déchets, taxes

1) La Municipalité a décidé de ne pas refacturer la taxe d'élimination des déchets pour 2014 aux citoyens de la Commune. Cette décision n'est pas définitive et pourra être revue à l'avenir. Au vu du fait que l'introduction de la taxe au sac est encore relativement récente, un bilan ne peut pas encore être tiré. La Municipalité relève que les





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

citoyens de Lutry ont remarquablement bien joué le jeu en ce qui concerne le passage à la taxe au sac.

2) La Municipalité a décidé de ne pas fournir de sacs taxés gratuitement aux EMS pour les personnes souffrant d'incontinence estimant que c'est aux EMS de prendre en charge ces taxes dans le cadre leur frais généraux.

B) Rapport de gestion de la Municipalité

Fête des Vendanges

Concernant le bénéfice dégagé par la Fête des Vendanges, il est relevé qu'un bénéfice n'est possible que par la mise à disposition gratuitement par la Commune de son personnel (police, voirie, etc...). Sans cet effort, la Fête ne pourrait remplir son but initial, soit soutenir la colonie de Vacances. Les résultats de la Fête des Vendanges sont publiés séparément.

En conclusion, la sous-commission constate que ce service assume consciencieusement toutes les tâches qui lui incombent, en parfaite collaboration avec les autres entités communales, régionales et cantonales.

Le Président-rapporteur : BIRCHER Jakob

Le Membre : LAVANCHY Fabien





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

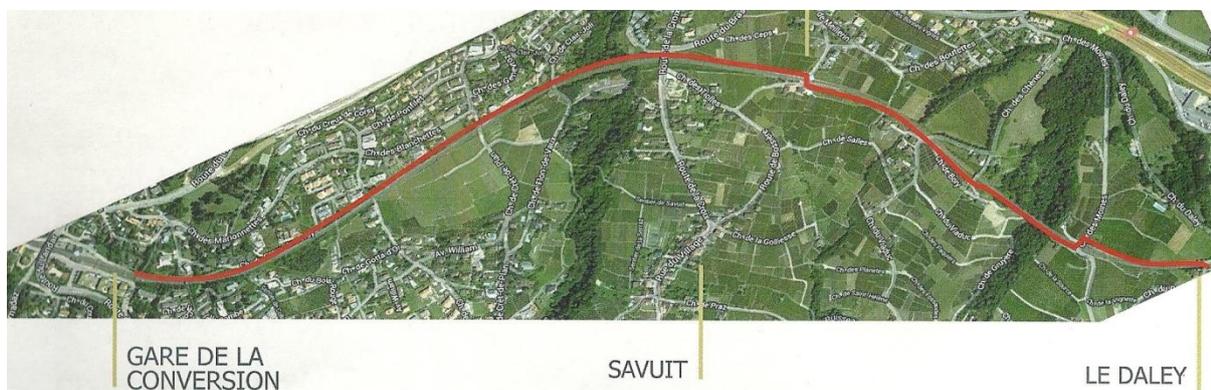
COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

VISITE DES FORÊTS VENDREDI 8 MAI 2015

Voir quelques glissements cités dans le Rapport de gestion était un des souhaits de la Commission, mais le premier objet au programme, proposé par la direction des Travaux, allait être le début de la réfection du « **Sentier de la ligne** ».

La Commission quasiment au complet, Madame Annick DIRAC et Monsieur Fabien LAVANCHY étant excusés, a donc pris place dans le mini-bus, qui allait fonctionner comme « bus-pyjama » pour le retour, conduit par notre ancien collègue Monsieur Philippe AGUET, que nous remercions ici pour sa disponibilité. Nous nous sommes rendus à la gare de la Conversion, où Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service, et Madame Aude SAVOY, municipale, allaient nous guider vers un segment du premier secteur, refait au printemps 2014.

Pourquoi refaire ce sentier



C'est un atout touristique de grande valeur : un parcours entre la gare de la Conversion et le Daley (longueur 2600 m), avec une vocation didactique offrant un panorama exceptionnel.



Avant réfection, il comprenait des tronçons disparates mais en bon état...



...et d'autres avec praticabilité réduite ou avec un revêtement de surface dégradé...





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

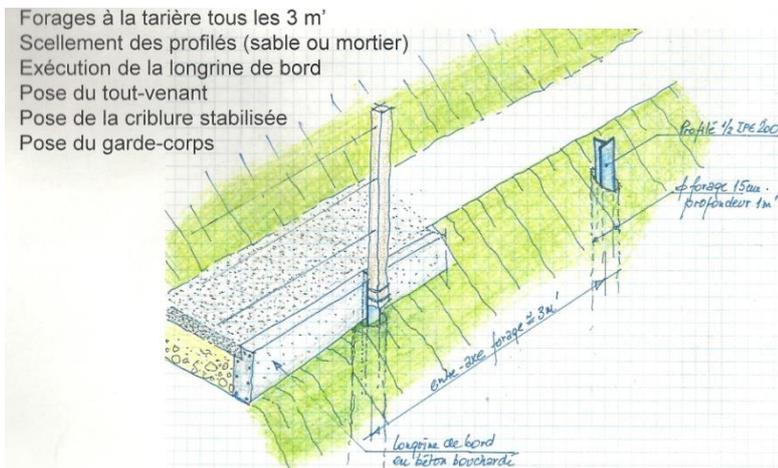
COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014



...d'autres encore présentant des affaissements ou avec des garde-corps inopérants et instables.

Cette réfection a donc pour but :

- d'assurer un parcours praticable et sécurisé
- d'en accroître son attractivité
- de veiller au maintien du caractère naturel
- de tendre vers une unité
- de s'inscrire dans le développement durable
- de faciliter l'entretien périodique par le personnel communal
- d'engager des moyens financiers limités



La criblure stabilisée est un mélange de granit et de ciment





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Cette réfection, dont le budget global est de Fr. 1'200'000.- (montant annuel inclus dans le total figurant sous le poste 432.3142.01), commencée en 2014, s'effectuera par tronçons jusqu'en 2022 :

- Tronçon 1 : Cornèle – Duboule Nord
- Tronçon 2 : Duboule Sud
- Tronçon 3 : Blanchettes
- Tronçon 4 : Clair-Joly
- Tronçon 5 : Brelaz
- Tronçon 6 : Bossière Nord
- Tronçon 7 : Bossière Sud
- Tronçon 8 : Bory
- Tronçon 9 : Moines
- Tronçon 10 : Daley

La priorisation des tronçons à assainir est régulièrement adaptée, entre autres en fonction de l'évolution de la vitesse de dégradation de certains endroits du sentier : en 2014 le tronçon 1 a été assaini, en 2015, le tronçon 4 a été assaini, en 2016 et 2017 les tronçons 2 et 5 sont prévus d'être mis au budget.

Le secteur visité :



Sentier ici éclairé





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Glissements à répétition au bord de la Lutrive

• en 2013

Celui-ci, situé au droit du cimetière et en amont de la passerelle du sentier de Savuit, a menacé le sentier.

Suite aux fortes intempéries de l'automne 2012, ce glissement sur une parcelle privée s'est produit en mai 2013 en rive gauche de la Lutrive.

Il a nécessité l'intervention rapide d'une entreprise forestière pour l'évacuation d'environ 15 m³ de bois dans des conditions extrêmes.

Par la suite, le terrain a été déchargé et reprofilé grâce à une pelle-araignée. Puis sa stabilisation a été tentée par un ensemencement et une plantation de 1000 boutures de saule de 60 cm de long.



• en 2014

Après le record de précipitations tombées en juillet 2014, ce glissement s'est néanmoins réactivé nécessitant une nouvelle intervention de la pelle-araignée. Une nouvelle coulée s'est produite en novembre dernier. Toutes les nouvelles plantations ont été de la sorte arrachées et emportées et ne seront pas remplacées, afin de laisser faire la nature et de ne pas déstabiliser l'ensemble.



L'arbre s'est couché depuis 2014





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Glissements successifs mais décalés le long du ruisseau du Châtelard

Les fortes précipitations, une première fois en 2009 puis une nouvelle fois quelques dizaines de mètres plus haut, en 2014, ont provoqué des dégâts le long du chemin viticole au bord du ruisseau du Châtelard.

Ceux-ci peuvent faire penser au dernier glissement à Paudex le long de la ligne CFF Lausanne – Vevey, tant quant aux causes qu'aux conséquences...surtout si la réhabilitation n'est pas entreprise rapidement.

Ici, au bord du Châtelard, une certaine quantité de terre et de tout-venant a chaque fois glissé de sous le tablier en béton du chemin, celui-ci restant toutefois appuyé côté ruisseau sur le muret, soutenu lui-même par les supports verticaux répartis régulièrement sur sa longueur.

L'ensemble est toutefois devenu fragile, d'abord dans toute sa partie située à l'opposé du ruisseau....avec un risque que le côté ruisseau ne soit emporté par celle-là.



Au bord du Châtelard



à Paudex



à Paudex

Il a donc chaque fois fallu re-remplir le vide sous le tablier en béton, contrôler et consolider l'ancrage des supports verticaux, contrôler et augmenter la hauteur du muret et reposer les écoulements emportés par le glissement.

Remarques concernant ces glissements

Ils ont été signalés soit par le personnel communal, soit par des maîtres d'état ou des employés participant à un chantier près de l'endroit en question, soit par des habitants proches des lieux, soit encore par des personnes passant par là et « butant » sur le sinistre.

Ces réhabilitations ont été financièrement prises en charge par les services de l'Etat.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Du Châtelard au Grand-Jorat

Au refuge, nous fûmes accueillis par Monsieur Eric CEPPI, huissier communal, qui nous attendait, après avoir tout préparé à l'intérieur, pour l'apéritif pris autour de la table extérieure.



Madame Claire GLAUSER, municipale, Messieurs Jacques-André CONNE, syndic, Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, municipal, Charles MONOD, municipal et Denis GALLEY, secrétaire municipal, nous rejoignirent pour le traditionnel « souper au Refuge du Grand-Jorat »... qui allait se passer en toute convivialité et dans la bonne humeur.

Mais...une fois n'est pas coutume, les derniers départs eurent lieu avant minuit !... Rendez-vous du samedi matin au Château pour le 100^{ème} anniversaire de Monsieur Walter MAFLI oblige !

Merci à Monsieur Eric CEPPI pour l'organisation de cette fin de journée ainsi qu'à Madame Aude SAVOY, municipale, et Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service, pour les explications données tout au long de cette visite.

Et merci encore au bus-pyjama et à son chauffeur, Monsieur Philippe AGUET.



Au nom de la Commission de gestion
Gaston ASPER





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

VISITE DE LA COMMUNE DU SAMEDI 30 MAI 2015

Le samedi 30 mai 2015, les membres de la commission de gestion se sont donné rendez-vous au café-restaurant Cantinetta Meal. Madame Françoise GRETILLAT et Messieurs Christian LANZREIN, Fabrice ROD et Rémy SULZER étaient excusés. Nous avons été reçus par Monsieur Fred MAUGER, gérant de l'établissement.

Les personnes présentes pour cette visite de la Commune étaient les suivantes : Madame Claire GLAUSER, municipale, Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, Messieurs Pierre-Alexandre SCHLAEPPI, Charles MONOD, municipaux et de Monsieur Sébastien ROD, président du Conseil communal et de Madame Pilar BRENTINI, secrétaire du Conseil communal. Madame Aude SAVOY, municipale nous rejoindra au quai Vaudaire.

Étaient aussi présent Messieurs Denis GALLEY, secrétaire municipal, Alfredo PEDRETTI, chef de service de TFV, Eric DESAULES, chef de service d'ATB, Laurent MEIENHOFER, architecte du service ATB, Yves LEUMANN, chef de service des SI.

Monsieur Jacques-André CONNE, syndic, nous donne lecture du programme de la matinée, soit :

- 1.- Visite du café-restaurant « Cantinetta Meal », présenté par Monsieur Fred MAUGER, gérant de l'établissement et Monsieur Laurent MEIENHOFER, architecte de la Commune.
- 2.- Visite de la plage, nouveaux aménagements présenté par Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service
- 3.- Visite de l'épicerie de la Croix-sur-Lutry, présenté par Messieurs Yvan LEISER, boursier et Eric DESAULES, chef de service
- 4.- Visite de la Belle Ferme situé sur le complexe scolaire de la Croix-sur-Lutry, présenté par Monsieur Pierre LACHAT, responsable du suivi des travaux pour ce bâtiment.
- 5.- Visite du pavillon scolaire situé sur le complexe scolaire de la Croix-sur-Lutry, présenté par Monsieur Laurent MEIENHOFER, architecte de la Commune.
- 6.- Apéritif dinatoire au Châtelard

Visite du café-restaurant « La Cantinetta Meal »

Tout d'abord un petit historique tiré du journal 24HEURES du 31 mai 2015

La Cantinetta Meal voue un culte aux bons plats de la « nonna »

A la place de l'ancienne Lagune, deux passionnés ont ouvert un restaurant italien « comme là-bas »

Une histoire d'amitié. Celle de deux familles qui habitaient la même rue du XI^e arrondissement de Paris, et qui aimaient se retrouver dans un chaleureux bistrot qu'ils appelaient leur cantine. Celle de deux Fred, Fangio et Mauger, un avocat et un publicitaire, qui ont décidé avec femmes et enfants de changer de vie et de réaliser leur rêve. La Cantinetta Meal, c'est tout d'abord cela.

Lorsqu'ils ont repris l'ancienne Lagune située face au port du Vieux-Stand, à Lutry, les deux couples ont concocté un subtil équilibre entre un cadre minutieusement travaillé et l'envie d'une cuisine où l'on se sent chez soi, ou plutôt chez la *nonna*.

Les briques apparentes côtoient un plancher de bois où se dressent des tables de fonte et de métal spécialement dessinées pour l'occasion. Côté cuisine, on entend chanter les Abruzzes grâce aux deux chefs italiens débauchés de la plus ancienne trattoria de Pescara. Une cuisine italienne inscrite dans le patrimoine génétique de Fred Fangio. Et, emblème de la Cantinetta Meal, son grand-père italien a fondé les pizzerias Vesuvio à Paris. Le choix d'offrir une vraie cuisine italienne à Lutry sonnait donc comme une évidence.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

La carte ne trompe pas. Ici, on joue l'authenticité avec des antipasti basés sur la simplicité des bons produits, jambon de Parme et mozzarella di buffala, en passant par les tripes de veau au vin blanc, huile olive et sauce tomate.

La parmigiana d'aubergines est délicieusement onctueuse. Les *carciofi ripieni*, certes trop copieux, laissent éclater les saveurs de l'artichaut, mêlé au parmesan, à l'ail, au persil, aux œufs et au pain. Côté *primo piatto*, les *chitarrina alla teramana*, pâtes fraîches au ragoût et boulettes de viande, révèlent la douceur d'une sauce tomate finement mijotée. Comme *secondo piatto*, on conseille le filet mignon aux cèpes avec une viande rosée à souhait et de généreux champignons subtilement mi-cuits. Quant à la véritable pizza de Naples, labellisée s'il vous plaît, à vous de la tester!

Le bémol ne viendra donc pas d'un service convivial, mais des prix tout de même élevés. (24 heures)

Monsieur Fred MAUGER nous explique les travaux entrepris sans la participation financière de la Commune, que ce soit pour l'intérieur de l'établissement, comme pour l'extérieur, avec une magnifique terrasse. Rappelons ici que certains travaux concernant principalement le bâtiment (voir pages 69 et 70 du rapport de gestion de la Municipalité) ont été pris en charge par les finances communales.

Nous passons de salle en salle, avec pour primeur l'endroit réservé au patron, puis visite des cuisines et des réserves. La Commission est stupéfaite de la bienfacture des travaux de ce nouveau lieu de la haute gastronomie italienne.

Ci-après quelques photos de l'établissement



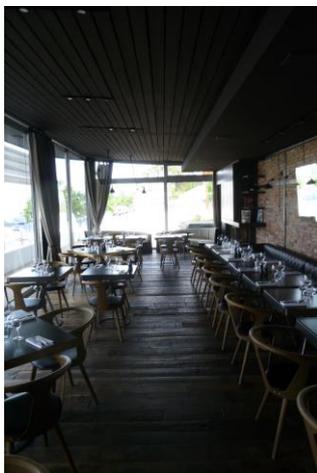
Vue générale depuis le quai du nouveau port



Vue de la terrasse végétalisée



Paroi végétalisée



La salle à manger



Le coin du patron





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Cet établissement a entièrement été relooké, sol en bois brut ciré, nouvel ameublement, éclairage, etc. Présence d'un four à pizza au feu de bois, d'un bar. La véranda ouverte à l'époque de la Lagune a été fermée et forme une loggia avec vue sur le lac, ce qui agrémente cet endroit très privilégié de l'établissement. La majorité des produits provient d'Italie, que ce soient les produits pour les pizzas, certains produits de la mer ou encore les vins des différentes régions de ce pays riche en toutes choses.

L'établissement à une capacité qui se compose de :

- 112 places en intérieur
- 110 places en terrasse
- 15 places sur le quai

La Famille MAUGUER nous a offert le petit déjeuner composé de café, jus de fruits divers et croissanterie. Nous les remercions ici de leur accueil chaleureux et convivial. Nous prenons congé d'eux pour poursuivre notre visite direction la plage de Lutry.

Visite de la plage de Lutry

Comme mentionné dans le rapport de gestion de la Commune (page 102) les travaux de réaménagement de la place balançoire et de la zone située sous le marronnier, nous ont été précisés par Monsieur Alfredo PEDRETTI, chef de service de TFV. La commission est enchantée par les travaux réalisés qui donnent un plus à cet endroit de la plage.

Les travaux et leurs montants sont détaillés comme suit :

- Surface Porowood	Fr.	21'000,00
- Surface Biolast	Fr.	29'000,00
- Banc sous le marronnier	Fr.	15'000,00
- Jeux balançoire	Fr.	2'000,00
- Gazon	Fr.	3'000,00

La surface Porowood est un revêtement composé de plaquettes de bois liées entre elles par du polyuréthane.

La surface Biolast est un revêtement synthétique spécialement développé pour l'amortissement des chocs. Ce revêtement bicouche, perméable sur toute son épaisseur, est appliqué in-situ sans joint et destiné aux revêtements de protection contre les chutes, pour places de jeux notamment. Sa composition unique a été mise au point par Real Sport en collaboration avec l'EMPA (Laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de recherche). Le résultat est un revêtement synthétique répondant parfaitement aux normes Européenne EN 1177.

Ses principales qualités sont :

Sécurité

- Conformité aux normes européennes (EN 1177), testé par le laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de recherche (EMPA)

Solidité

- Revêtement coulé sans joint ; les bords ne se cornent pas
- Parfaite résistance aux UV, EPDM de première qualité, composants produits en Suisse

Hygiène et simplicité

- Innocuité totale pour les usagers (absence de produits toxiques)
- Facilité d'entretien ; il permet le maintien d'une hygiène irréprochable





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Esthétique

- Large palette de coloris
- Grande stabilité des couleurs qui ne s'assombrissent pas comme les dalles préfabriquées
- Possibilités illimitées d'incruster des motifs permettant une personnalisation des places de jeux

Economie

- Grande longévité du revêtement
- Le Biolast peut être rénové, ce qui en augmente la durée de vie
- Compatible avec de nombreux supports existants

Puis la Commission a fait la connaissance du gérant de la Buvette de la Plage, Monsieur Kwan ROUBAKINE qui nous a présenté l'intérieur de son lieu de travail qui est très restreint. Monsieur Laurent MEIENHOFER, nous explique que la Commune a effectué des travaux en toiture par le rajout de deux verrières pour donner plus de luminosité à la cuisine, ce qui est fort agréable pour les personnes qui y travaillent.

Après toutes ces explications données, notre groupe s'est déplacé à la Croix-sur-Lutry pour une visite de l'épicerie située dans le bâtiment de l'ancienne poste acheté par la Commune l'an dernier.



Les nouveaux aménagements



La buvette de la plage

Visite de l'épicerie de la Croix-sur-Lutry

Nous arrivons à la Croix-sur-Lutry pour notre visite de l'épicerie avec maintien du service postal, soit un lieu avec les cases postales, une boîte aux lettres, puis un endroit à l'intérieur de l'épicerie pour effectuer divers envois, pesée de colis selon les divers formats et autres opérations. (voir page 67 du rapport de gestion de la Municipalité)

L'épicerie est tenue par Madame et Monsieur Florence et Alfredo D'AGOSTINO qui nous ont reçus dans un esprit convivial. Monsieur Laurent MEIENHOFER nous explique les travaux entrepris par la Commune, dont vous trouverez le détail dans le préavis municipal 1199/2014. Les gérants nous racontent que les clients ont de la peine à venir faire leurs courses de dernière minute chez eux, mais ceux-ci ne perdent pas espoir. Ceux qui viennent pour retirer un colis ou un recommandé ou effectuer des envois, ne s'arrêtent guère pour faire des achats.

Nous rappelons ici que cette petite épicerie propose des produits italiens de grande qualité et que dans l'ensemble elle est bien achalandée.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014



Rayons alimentation



Zone pour la poste



Rayons alimentation

Après avoir remercié ces personnes, notre petit groupe se déplace direction du complexe scolaire de la Croix-sur-Lutry, où Monsieur Pierre LACHAT nous attend pour une visite du bâtiment de la Belle Ferme.

Visite de la Belle Ferme

Une fois tous réunis, Monsieur Pierre LACHAT nous donne des explications sur l'ensemble des travaux accomplis, dont il a suivi personnellement la réalisation. (Voir préavis municipal 1196/2013)





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

En ce qui concerne le rez-de-chaussée, il a été réhabilité en réfectoire avec une cuisine très bien équipée, dont voici quelques images :



Le hall d'entrée



Le réfectoire de 64 places



La cuisine

Les locaux existants ont été rafraîchis. Le local pour les cycles a été déplacé au même niveau, local très spacieux. Les locataires de la Belle-Ferme peuvent passer par un corridor donnant directement dans le grand hall d'entrée, puis par l'escalier en caillebotis donnant accès à leurs appartements.

Au 1^{er} étage, ce sont deux classes d'école très bien équipées, avec un système beamer intégré au tableau noir (voir page 15 du présent rapport), dont voici quelques photos :



Corridor pour accès aux classes avec porte donnant directement sur l'extérieur.



Une salle de classe type

Puis nous passons à l'étage des combles où a été aménagée une salle de conférence qui peut accueillir une cinquantaine de personnes maximum (prescriptions de l'AEAI).





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Cette salle est très bien équipée (beamer avec grand écran, prises de sol pour branchement d'un ordinateur), mobilier composé de tables et chaises de très bonne qualité et très confortables. Des membres de la commission se sont posés la question, si cette salle était à louer pour des séminaires. Il leur a été répondu que pour l'instant il n'y a pas de décision prise dans ce sens.

Cette salle est très lumineuse et dispose d'une vue plongeante sur les deux classes, rendue possible par la création d'un sommier renversé (voir photos).

Un escalier indépendant a été conçu pour la mise en place d'une issue de secours. L'accès à cette salle peut se faire par l'intérieur du bâtiment, escalier séparé par un vitrage de qualité anti-feu (EI 60 = étanche et isolant pour une durée de 60 minutes) sur toute sa hauteur par rapport à la cage d'escalier donnant accès aux logements de la Belle Ferme.



Vue sur la charpente maintenue et la



Vue plongeante sur la classe du 1^{er}



Différentes vues du bâtiment :



Vue de la Belle Ferme avec la présence des panneaux solaires qui produisent l'eau chaude pour l'ensemble du complexe, ainsi que les appartements.



L'accès direct au 1^{er} étage pour les deux classes et la salle de conférence.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014



La façade Ouest, avec la sortie de la cuisine et la sortie de secours pour les deux salles de classe et la salle de conférence des combles.



Façade Est avec au premier plan la porte du local pour cycles, réservé aux locataires, puis la porte principale donnant accès au réfectoire. Une pergola en verre doit venir meubler la structure métallique.

Après cette visite forte intéressante, nous remercions Monsieur Pierre LCHAT pour toutes ses explications et prenons congé de lui

Visite du pavillon scolaire

La suite de la visite se poursuit par celle du pavillon scolaire, dont vous pouvez voir les travaux de génie-civil et de mise en place des modules aux pages 76 et 77 du rapport de gestion de la Municipalité. Les détails de construction nous sont donnés par Monsieur Laurent MEIENHOFER. Les travaux ont duré quatre mois. Ceux-ci ont débuté en mai 2014.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Les éléments de chaque module sont de grande qualité sur tous les plans (isolation thermique, phonique) et ont été assemblés en un rien de temps. Le mobilier de chaque classe est identique à celui de la Belle Ferme. Ceci est aussi valable pour le beamer intégré situé au-dessus du tableau blanc, dont Monsieur MEIENHOFER nous fait une démonstration, qui a convaincu l'ensemble des personnes présentes.

La Municipalité prévoit un équipement identique pour toutes les salles de classe de la Commune, ceci au coup par coup.



1

1 Vue d'une classe déjà occupée



2

2 Vue sur le système du beamer intégré



3

3 Vue sur les bacs de rangement destinés à chaque élève

Les gaines techniques ont dû être tirées à partir du collège principal (eau et électricité).

Le rez-de-chaussée est accessible pour les personnes à mobilité réduite qui peuvent emprunter l'ascenseur qui se trouve dans le collège principal qui les amène au niveau d'accès du pavillon, puis par la rampe qui donne directement sur l'entrée du rez-de-chaussée du pavillon.

Notons ici que nous sommes en présence d'une vue imprenable sur le Léman (voir photo)



Après toutes les explications données qui ont été très intéressantes pour l'ensemble des membres de la commission de gestion, nous remercions ici Monsieur Laurent MEIENHOFER.





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Le président de la commission de gestion, Monsieur Patrick SUTTER remercie la Municipalité et les divers intervenants pour leurs explications très intéressantes et espère que cette matinée aura été très instructive pour les membres de la commission de gestion et donne rendez-vous pour cette fin de journée au caveau du Châtelard, ou nous attend Monsieur Eric CEPPI, huissier communal, pour l'apéritif et l'agape qui suit.



Pour la commission de gestion

Philippe SANDOZ





CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

COMMISSION DE GESTION 2015 pour 2014

Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Communaux, la Commission de gestion élue par vos soins lors de la séance du Conseil communal du lundi 23 juin 2014 déclare s'être acquittée de sa tâche en pleine conscience de sa responsabilité et vous recommande, au vu du rapport élaboré conjointement par ses membres :

- 1.- D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2014 et de lui en donner décharge.
- 2.- De relever la Commission de gestion de son mandat.

Pour la Commission de gestion 2015 traitant l'exercice 2014 :

Le Président

Patrick SUTTER

Lutry, le 1^{er} juin 2015

